

Me Valérie DERBIAS  
Diplôme Supérieur du Notariat

17 Place du Marché  
B.P. 26  
26150 DIE

Téléphone 04 75 22 01 67  
Télécopie 04 75 22 20 55  
valerie.derbias@notaires.fr

Etude fermée le lundi et le samedi après-midi

**Négociation immobilière et Expertise**  
Site web : derbias.drome.notaires.fr

## Liste des pièces à fournir

### Vente - Fiche Vendeur

Références à rappeler :

#### ÉTAT CIVIL

- Note d'état civil dûment remplie
- Carte nationale d'identité ou passeport ou carte de séjour
- Livret de famille
- Contrat de mariage ou de PACS

#### BIEN IMMOBILIER

- Titre de propriété
- Liste des travaux de moins de 10 ans
- Dernier avis d'imposition de la taxe foncière
- Baux de location - état locatif, congés délivrés locataires - fermiers
- Servitudes et / ou hypothèques sur le bien

#### Maison

- Permis de construire ou déclaration de travaux
- Déclaration d'achèvement des travaux
- Certificat de conformité ou attestation mairie de non contestation
- Assurance dommage-ouvrage
- Rapport SPANC en cas d'assainissement individuel
- Dispositif de sécurité en cas de piscine

### Lots de copropriété

- Règlement de copropriété
- Nom et adresse du syndic ou du gérant
- Trois dernières assemblées générales de la copropriété

### Lots de lotissement

- Cahier des charges
- Statut de l'association syndicale libre et dernière AG.

### Terrain à bâtir

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration préalable
- Bornage et / ou document d'arpentage du géomètre

### EN CAS DE VENTE D'UNE MAISON OU D'UN BIEN CONSTRUIT, AGRANDI ET / OU RENOVE DEPUIS moins de DIX ANS

- Le permis de construire ou la déclaration de travaux.
- La déclaration d'achèvement des travaux.
- Le certificat de conformité ou à défaut l'attestation de la mairie de non contestation de la conformité
- Le contrat d'assurances dommage – ouvrage (ou les factures des entreprises ainsi que les attestations d'assurance professionnelle décennale des entreprises ayant participé aux travaux.

### LE DOSSIER DES DIAGNOSTICS TECHNIQUES EST COMPOSE DE :

- Diagnostic amiante (permis de construire avant le 01.07.1997).
- Diagnostic saturnisme (permis de construire avant le 01.01.1949).
- Diagnostic performance énergétique
- Diagnostic électricité (si bien de plus de quinze ans)
- Diagnostic gaz
- Diagnostic certificat loi Carrez dit mesurage (pour biens en copropriété)
- Diagnostic termites (selon zonage préfectoral)
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques dit ERNMT.
- Et diagnostic assainissement SPANC (si assainissement autonome)

### AUTRES ÉLÉMENTS

- 
-